PixFirst

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : Vous sera communiquée ultérieurement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ESTCT - PIXFIRST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ESTCT - PIXFIRST

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR75ZZZ679018

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PAYS	

DESIGNATION DU CREANCIER
ESTCT – PIXFIRST 24 BOULEVARD MARCEL DASSAULT 64200 BIARRITZ FR

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IBAN	
BIC	
Type de contrat :	CORE

Type de paiement :		
	Paiement récurrent / répétitif	X
	Paiement ponctuel	

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

MANDAT A RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RELEVE d'IDENTITE BANCAIRE (au FORMAT BIC IBAN) à

ESTCT - PIXFIRST, voir adresse ci-dessus

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ESTCT - PIXFIRST. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec ESTCT - PIXFIRST

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.